

Ukraine

Voilà maintenant plus de deux mois que la guerre sévit en Ukraine et dès les premiers jours du conflit, les Marsadaires ont manifesté leur désir de venir en aide au peuple Ukrainien. C'est par l'intermédiaire du CCAS que l'aide a pu se mettre en place avec le partenariat de la Croix Rouge Française qui préconise les dons financiers. À ce jour, 2 596 euros ont été récoltés et envoyés à la Croix Rouge au mois d'avril. 1000 euros doivent encore être envoyés.



Près de 50 personnes se sont proposées pour être *bénévoles d'un jour* afin de renforcer les équipes en place pour l'accueil des réfugiés Ukrainiens arrivant dans notre département. Le listing avec les coordonnées de chacun a également été transmis à la Croix Rouge.

Enfin, quelques familles ont proposé d'accueillir des réfugiés chez eux.

Le président de la Croix rouge de Clermont Ferrand tient à remercier chaleureusement les Marsadaires pour leur générosité.

Aménagement de la rue du gué

Le passage de la rue du gué à Marsat vient d'être aménagé pour offrir un espace de détente au bord de l'eau. Le chemin traversant est désormais élargi à l'endroit où le ruisseau s'apprête à se jeter dans les deux cascades. Un banc et une barrière de séparation avec la rue ont été installés.



DIAGNOSTIC EN MARCHANT

La municipalité a diligenté une étude sur l'aménagement du centre-bourg et de ses alentours. Cette étude a été confiée au Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).



Un travail en concertation avec les habitants est engagé, par une méthode participative qui s'attache à favoriser l'expression de tous et l'analyse collective.

Parce que les usagers sont les meilleurs experts des problématiques du quotidien, la commune organise un « diagnostic en marchant » le 14 mai 2022, suivi d'un moment d'échanges.

L'objectif est d'identifier sur place les pratiques de mobilité à travers les besoins d'aménagements futurs pour sécuriser au mieux les usagers de la voirie se déplaçant à pied et à vélo. Ce diagnostic en marchant est également l'occasion d'identifier les problématiques autour du stationnement et des parcours quotidiens des habitants.

Réunion du 3C

Le Comité Consultatif Communal s'est réuni le 31 mars 2022. Cette réunion a eu pour objet de lancer la démarche, présenter les projets en cours et permettre de se présenter. Vous pouvez retrouver le compte-rendu de la réunion ainsi que la liste des membres du 3C sur le site de marsat, rubrique « ma commune ».

Commerce multi-services

Dans le cadre d'une réflexion sur la mise en place d'un commerce multi-services à Marsat, un questionnaire a été proposé dans La Lettre de janvier, afin de mieux connaître les attentes des habitants.

Tout d'abord, la municipalité souhaite remercier les participants pour leurs retours. Un nombre important de Marsadaires souhaitent pouvoir bénéficier d'un lieu de rencontre, de convivialité mais également de services (épicerie, dépôt de pain, dépôt de colis, bar, tabac, journaux). Après un temps d'analyse des retours, la municipalité a pu engager des démarches pour répondre au mieux à ce qui paraissait adapté à la commune, notamment avec le partenariat de RLV.

Nous vous tiendrons de ce projet et de ses avancées.

LE BUDGET PRIMITIF 2022 DE MARSAT

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointes au budget primitif.

Vous trouverez sur cette page une présentation synthétique. La note de présentation du budget primitif 2022 est disponible sur le site internet de la commune www.marsat.fr.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité :

D'une part, se trouve la **section de fonctionnement**, représentant la gestion des affaires courantes et regroupant l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Au niveau des recettes, l'essentiel est constitué du montant de la fiscalité directe locale, avec le produit des seules taxes foncières qui représentent 65% du montant des recettes réelles totales. Pour les dépenses, le poste le plus important est celui des dépenses de personnel (43% du montant des dépenses réelles totales).

D'autre part figure la **section d'investissement** qui a vocation à préparer l'avenir et engager des opérations d'équipement pour la commune. Le budget d'investissement prépare l'avenir et contribue à accroître le patrimoine communal. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de Marsat à moyen ou long terme.

Le budget 2022 a été voté le lundi 04 avril 2022 par le Conseil Municipal. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté au Conseil Municipal du 31 janvier 2022. Il a été établi avec la volonté :

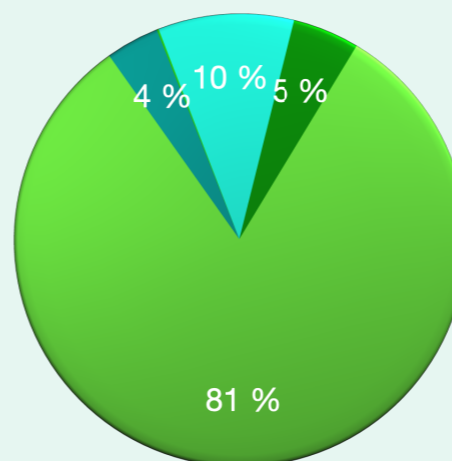
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement malgré un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de poursuivre les investissements déjà engagés en particulier pour l'aménagement extérieur autour de l'école et les travaux d'extension de la mairie ;
- d'engager des travaux pour la réinstallation de la bibliothèque ;
- de prévoir les équipements intérieurs de la mairie rénovée et d'acquérir du mobilier extérieur pour une aire de jeux des enfants ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la communauté d'agglomération, de la Région et des institutions au service des communes chaque fois que possible ;
- de contenir la dette.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement au budget 2022 représentent 1 057 930 euros hors l'excédent de fonctionnement reporté (462 546 €).

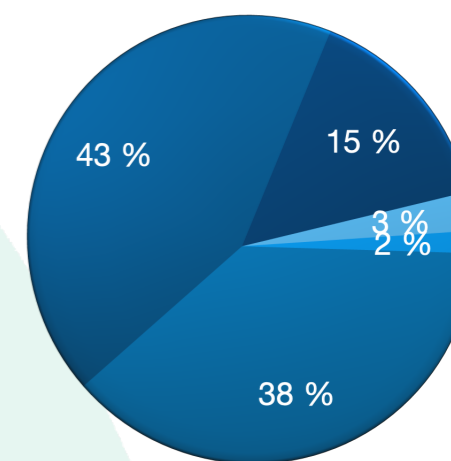
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions, participations
- Atténuation de charges
- Ventes et prestations
- Autres produits de gestion courante



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget 2022 représentent 909 917 € hors charges exceptionnelles et dépenses imprévues (354 613 €).

- Charges financières
- Atténuations de produits (FPIC)
- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges gestion courante

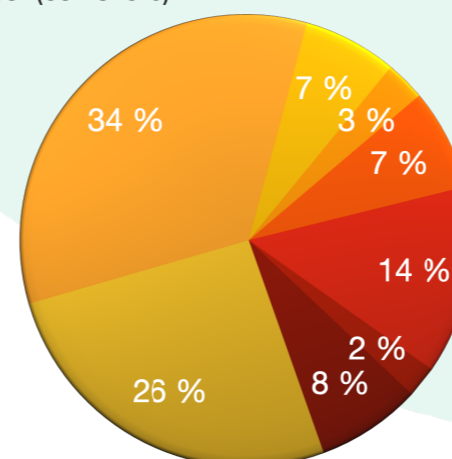


SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement au budget 2022 représentent 872 582,08 € hors reste à réaliser (352 843 €).

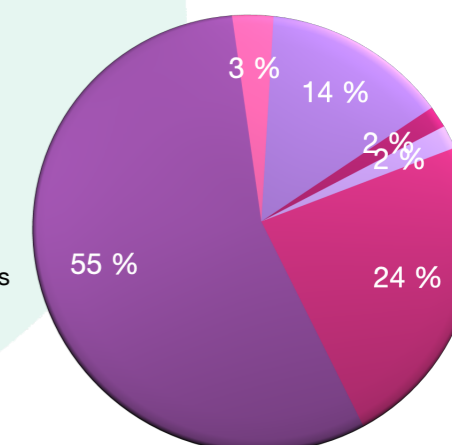
- FCTVA
- Taxe d'aménagement
- Subventions (dont A de police)
- Affectation n-1
- Amortissements
- Opérations patrimoniales
- Prévission autofinancement
- Excédent d'investissement



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement au budget 2022 représentent 459 945,38 € hors reste à réaliser (765 479,70 €).

- Remboursement d'emprunts
- Opérations d'équipement
- Dépenses imprévues d'investissement
- Opérations patrimoniales
- Opérations de cessions/acquisitions/rachats
- Diagnostic et études



INFORMATION : TAXES FONCIERES 2022

Taxe foncière : un impôt local dû par le propriétaire d'un bien immobilier

La taxe foncière est due par le propriétaire d'une propriété bâtie ou non bâtie au 1er janvier. Elle doit être payée par le propriétaire même si le bien immobilier est loué. Les propriétés concernées par la taxe foncière sont les suivantes :

- les locaux d'habitation ;
- les parkings ;
- les bâtiments commerciaux, industriels ou professionnels ;
- les ateliers, hangars, cuve, etc. ;
- les terrains de toute nature (terres, carrières, mines, étendues d'eau, marais, voies privées, jardin et parcs).

La taxe foncière est calculée d'après la valeur locative cadastrale de la propriété à laquelle sont appliqués les taux votés par les

collectivités territoriales. Elle doit être payée le 15 octobre au plus tard, après réception de l'avis d'imposition.

La principale ressource de la commune de Marsat

Suite à la suppression de la taxe d'habitation, la taxe foncière reste le seul impôt local perçu au profit des collectivités locales ce qui remet en cause l'autonomie financière et fiscale des communes.

Elle représente à elle seule l'essentiel des ressources de la commune (60 % du total des recettes de fonctionnement en 2021). Sur cette question, l'A.M.F. (Association des Maires de France) estime que le principe constitutionnel d'autonomie financière des collectivités territoriales n'est plus aujourd'hui qu'un « principe bafoué », « une fiction ».

Une augmentation modérée du taux de la taxe foncière rendue nécessaire en 2022...

Pour l'année 2022, la baisse des dotations de l'Etat, en particulier, la Dotation Globale Forfaitaire (D.G.F.) se poursuit.

À Marsat cette dotation sera de 19 015 € en 2022 contre 24 150 € en 2021 soit une diminution de 21% (- 5 135 €). Depuis 2017, cette dotation a été réduite de 21 102 € (- 52%) et la réduction des dotations de l'État aux collectivités locales devrait se poursuivre au vu des projets présentés lors de l'élection présidentielle.

Inversement, dans un contexte fortement inflationniste, les dépenses contraintes augmentent très fortement : augmentation de la masse salariale de part l'ancienneté des agents municipaux, augmentation des coûts de maintenance et d'entretien, des prestations essentielles (Service Départemental d'Incendie et de Secours), de l'électricité, du gaz et du carburant...

Devant cette situation actuelle et les perspectives budgétaires qui s'annoncent, le conseil municipal a décidé et voté une augmentation de 2 points du taux de la Taxe Foncière de

Propriétés Bâties (TFPB). Ce taux de 37,07% en 2021 sera porté à 39,07% pour 2022.

...qui reste à un niveau plus bas que la moyenne de notre territoire ou la moyenne nationale

Pour autant, il s'agit d'une hausse raisonnée conduisant à un taux d'imposition de 39,07 % pour la taxe foncière des propriétés bâties qui restera en deçà de la moyenne des 31 communes du territoire de R.L.V. (taux moyen de 40,02 % en 2020) et en deçà de la moyenne nationale. Les Marsadaires continueront donc de bénéficier d'une fiscalité locale plus favorable que la moyenne.

En ce qui concerne la Taxe Foncière des Propriétés Non Bâties (TFPNB), par équité fiscale, la part d'augmentation sera identique et le taux sera ainsi porté à 86,35 % en 2022 contre 81,93 % en 2021.

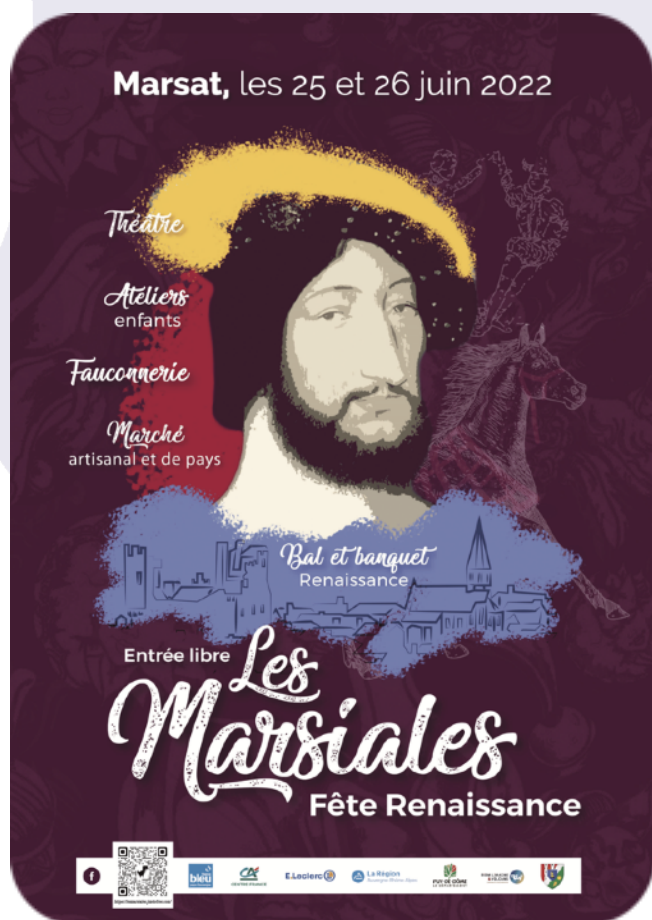
Une augmentation qui va permettre à la commune de poursuivre ses projets d'investissements et d'assurer des services de qualité aux Marsadaires .

Le produit supplémentaire attendu va venir conforter l'opportunité pour la commune d'engager les investissements indispensables notamment pour l'école en préservant sa capacité d'emprunter dans de bonnes conditions tout en maintenant des bons indicateurs financiers (taux d'endettement et capacité d'épargne). Il va aussi permettre de continuer d'assurer une qualité du service public rendu aux Marsadaires : entretien des réseaux, voiries, accueil du centre de loisirs,...

Lors d'une prochaine lettre municipale nous vous apporterons toutes les informations nécessaires pour connaître l'impact sur votre avis d'imposition de cette décision rendue nécessaire pour la vie communale.

Les Marsiales, fête Renaissance

Le festival des Marsiales est une fête Renaissance qui évoque un fait historique du village de Marsat : la visite en 1533 du roi François 1er à Marsat.



En 2018, la première édition du festival réalisée sur ce thème a connu un vif succès avec une fréquentation de plus de 5000 visiteurs qui se sont trouvés immergés à l'époque de la Renaissance au milieu de la foule costumée et pleine de bienveillance.

Devant l'engouement du public, Marsat en Renaissance, association inter-associative regroupant 14 associations de Marsat, et la commune ont souhaité réaliser une nouvelle édition les 25 et 26 juin 2022. L'histoire retenue pour 2022 se situe à la Renaissance. C'est celle de la fête réalisée en 1542 à l'occasion de l'achat de la seigneurie de Marsat par le chevalier Bayard. Celui-ci secrétaire particulier et ministre des finances de François 1^{er} invite le Roi ainsi qu'une grande partie de ses amis dont un riche marchand Vénitien.

Le festival « Les Marsiales » permet :

- **d'être un projet culturel et solidaire** qui fait travailler des troupes professionnelles ou amateurs (théâtre, musique, danse, camps, archers, fauconnier, sculpteur, etc.) et des artisans et producteurs en majorité locaux ;
- **de travailler avec l'école et les parents d'élèves** à travers un projet éducatif et ludique et avec la section « Théâtre enfants » de l'Amicale Laïque ;

- **de faire découvrir le patrimoine de la commune** (tours du château, fontaines, cloître, église etc.) et son histoire surtout qu'un effort important de rénovation a été réalisé sur le site du château ces dernières années. A noter à ce sujet que la fontaine Renaissance présente près du lavoir a été construite en hommage à la visite de François 1er ;
- **d'associer étroitement les habitants de Marsat**, toutes générations confondues (réalisation de leurs costumes à l'atelier couture, aide sur la fête etc.)
- **d'intégrer un volet écologique** (vaisselle du banquet, gestion des déchets, marché de producteurs bios, etc.).

Les rendez-vous de Marsat

Dimanche 15 mai 2022

Fête de Printemps

organisée par le Comité des fêtes et la commune

Dimanche 19 juin 2022

La ronde des vergers

Association Marsat Court

Mardi 21 juin 2022

Fête de la Musique

Animations proposées par la commune
et les associations

Samedi 25 et dimanche 26 juin 2022

LES MARSIALES

Association Marsat en Renaissance, 14 associations
partenaires et la commune

Mercredi 13 juillet 2022

Gigoton ; Comité des Fêtes

Judi 14 juillet 2022

Cérémonie de la Fête Nationale du 14 juillet

Vendredi 26, samedi 27 et dimanche 28 Août 2022

« Ça bouge à Marsat ! » Festival musical & poétique

Protections des orchidées sauvages



Pour la seconde année, grâce à la tonte tardive mise en place par la commune et avec la participation et les conseils de Marsadaires, les orchidées vont pouvoir

« s'exprimer » : des protections temporaires en paille et bambou ont été mise en place sur les rosettes d'orchidées pour éviter le piétinement ou la cueillette et ainsi permettre leur pousse : 15 au parc de la mairie, 26 au square du 19 mars, et 17 au square des roches.

WWW.MARSAT.FR



Mairie de Marsat
10 rue du Coudet 63200 Marsat
04.73.64.59.00 contact@marsat.fr